

**PROCES VERBAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****16 février 2016****A 20 h 30**

L'an deux mille seize le 16 février à vingt heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 4 février 2016 s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BELLET, Président du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Cormeilles en Vexin (Val d'Oise).

Etaients présents : M. Jacques BELLET, Mme Carole ROZIER, Mme Aline SAURET, M. LE MOINE Daniel, M. Bernard VION, Mme Geneviève MISSLIN, Mme Marie-France FOURNIER, Mme Andrée FROMONT, Mme Muriel FREI.

Absentes excusées : Mme Isabelle DESTELLE, Mme Karine GAIGNON

Absentes : Mme Angéla RODRIGUEZ, Mme Catherine FLACONNECHE, Mme Anne KING Mme Sandrine THEVENET

Le procès-verbal du 19 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer. Monsieur Jacques BELLET ouvre la séance à 20 h 35 et invite Madame Carole ROZIER à présenter les points mis à l'ordre du jour.

Mme Muriel FREI est désignée secrétaire de séance.

**1- DEMANDE D'AIDE FINANCIERE (DELCCAS2016-02)**

Aide au séjour accordée pour 140 €

**2- PROTECTION SECURITE CIVILE (DELCCAS2016-03)**

*Rapporteur : Mme Carole ROZIER*

Madame Carole ROZIER, Vice-Présidente, rappelle que le CCAS est chargé d'animer une action générale de prévention et de coordination de l'action sociale.

Elle propose d'organiser, en partenariat avec Protection Civile du Val d'Oise, des sessions de formation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) à destination des Cormeillois âgés de 14 ans et plus.

Le coût de cette formation s'élève à cinq cent dix euros (510 €) par session de 10 personnes.

Madame Carole ROZIER propose au Conseil d'Administration une prise en charge partielle de cette formation en fonction de l'âge des participants.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Considérant la portée hautement civique et citoyenne de la formation aux premiers secours, décide de :

PROGRAMMER des sessions de formation PSC1 à destination des Cormeillois

FIXE la participation du CCAS à :

- Trente euros (30 €) pour les personnes de 14 ans à 20 ans au 31/12 de l'année de formation
- Vingt euros (20 €) pour les personnes de plus de 20 ans

LIMITE à huit (8) le nombre annuel maximum de sessions.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget CCAS 2016 – article 6184 et que la participation des candidats sera imputée au budget CCAS 2016 – article 758.

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### 3- PREVENTION ROUTIERE (DELCCAS2016-04)

Rapporteur : Mme Carole ROZIER

Madame Carole ROZIER, Vice-Présidente, rappelle que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 13 avril 2015, a proposé la mise en œuvre d'une action de prévention routière au profit des personnes âgées de 65 ans et plus.

Ce dispositif sera organisé en partenariat avec la Prévention Routière du Val d'Oise pour un coût d'environ trois cents euros (300 €).

Sur proposition de Madame Carole ROZIER, Vice-Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la dépense sera imputée sur le budget du CCAS, article 6574.

### 4- INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

4-1 Les prochaines réunions sont fixées ainsi qu'il suit :

- Mardi 12 avril 2016 : Conseil d'Administration
- Mardi 14 juin 2016 : réunion de travail

4-2 M. Bellet informe les membres du CCAS d'un projet de terrain multisports qui pourrait nécessiter l'échange d'une parcelle appartenant au CCAS.

Ce point sera mis à délibération lors d'un prochain conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Le Président du CCAS,  
Jacques BELLET

